



Housing First

Le programme Housing First vise à accompagner de manière intensive par une équipe pluridisciplinaire des locataires en errance depuis 2 ans (selon les critères ETHOS) et souffrant d'assuétudes ET/OU de problèmes de santé mentale à travers le logement.

Financements 2023

Appel à projets Fonds Social Européen :

31.660, 56 €



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Plan de relance de la Wallonie :

250.000€





FSE +

L'équipe Housing First est devenue l'équipe Ancrage depuis septembre 2023.



www.enmieux.be



**Cofinancé par
l'Union européenne**

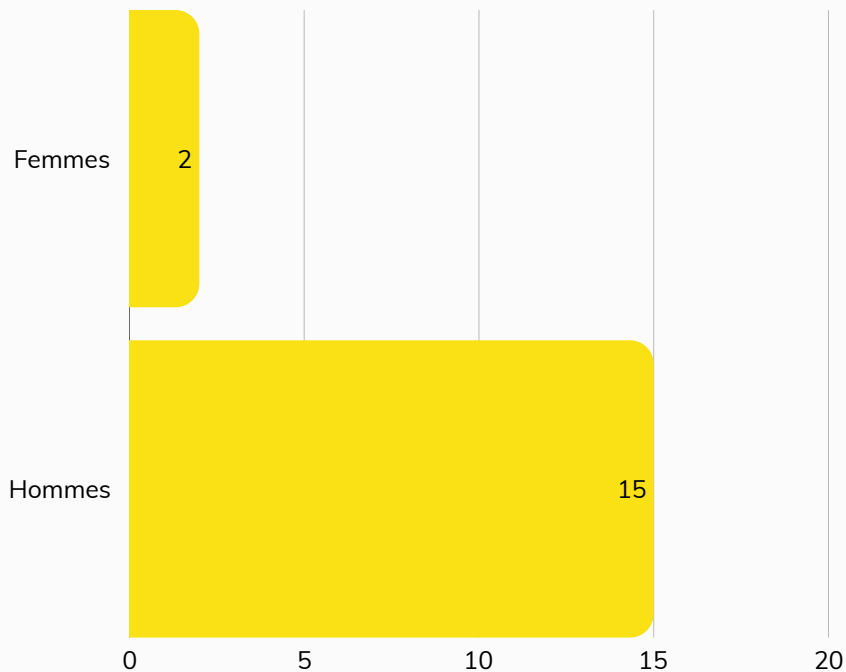
Depuis le 1er septembre 2023, le projet « Ancrage – A000725 » bénéficie d'un co-financement total, par le Fonds Social Européen, de 275 695,01 € sur un budget total de 551 390,08 €. Le co-financement, d'une durée de 3 ans est essentiel au développement du Housing First / Housing Led en milieu rural !



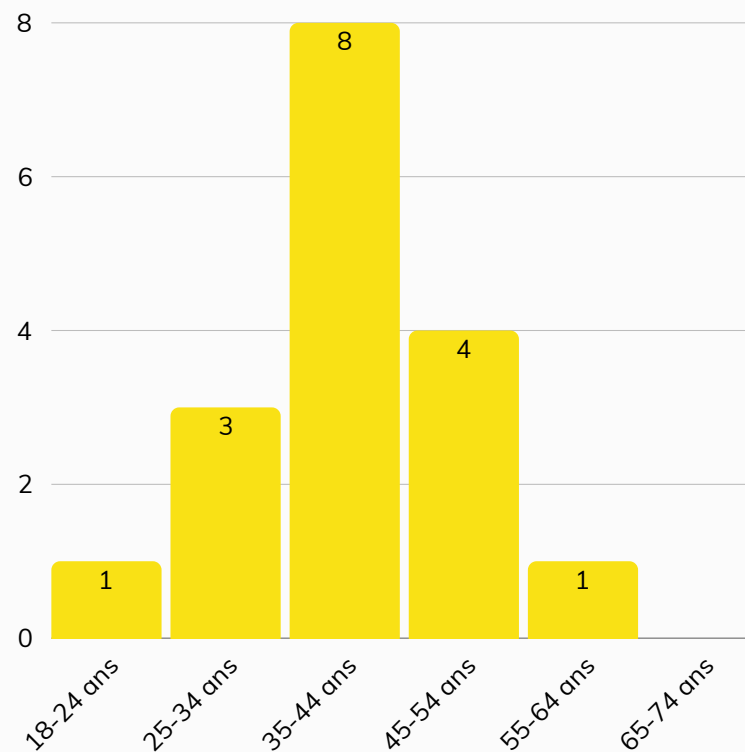
Le public 2023

17 personnes accompagnées par l'équipe

Répartition par genre

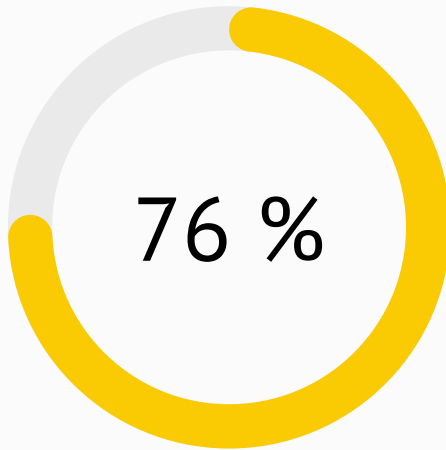


Répartition par tranche d'âge





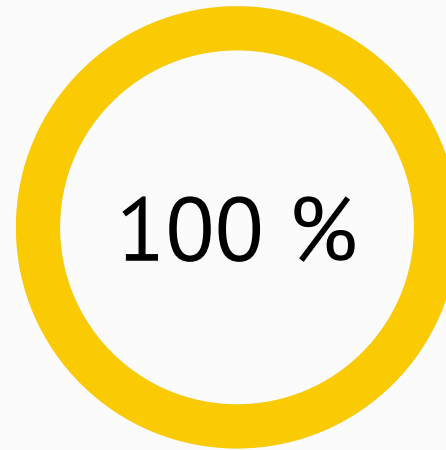
Taux de maintien en logement



De maintien en logement HF

Parmi les 17 suivis :

- 13 sont en logement
- 2 sont retournés en errance, mais l'accompagnement continué
- 1 est incarcéré
- 1 est décédé



De maintien de l'accompagnement au-delà du logement

Aucune sortie du projet Housing First ou retour en errance n'a été comptabilisé en 2023



La saviez-vous ?

Housing First

Lutte contre le sans-abrisme de longue durée

Ce dispositif vise le public sans-abri qui présente des problématiques de santé mentale et/ou d'assuétude.s.

Il propose un accès direct et inconditionnel à un logement, doublé d'un accompagnement pluridisciplinaire mobile, adapté et intensif, si nécessaire.

Conditions d'accès

2 ans d'errance (*) ;
problématiques d'assuétude.s et/ou de santé mentale ;
être orienté et accompagné par une association/institution de la province de Luxembourg.

Accompagnement dès l'entrée dans le logement.

Housing LED

Prévention du sans-abrisme

Le Housing Led est une action préventive du sans-abrisme sous forme d'un accompagnement pluridisciplinaire intensif à domicile.

Conditions d'accès

Toute personne en grande précarité dans un logement qui risque de le perdre sans accompagnement intensif ;

Etre orienté et accompagné par un service partenaire du RSLux.

Intervention résiduaire (épuisement des différentes possibilités de résolution de la situation).